

ceux qui se trouvent encore en Chine, le Gouvernement se montre aussi généreux que possible quand il s'agit de déterminer si nos missionnaires qui se trouvent encore là-bas sont dans un état de destitution ou de détresse. Lorsqu'une société ou un ordre religieux lui en fait la demande, il est toujours prêt, par tous les moyens à sa disposition, à aider au rapatriement des missionnaires. Comme d'habitude, cependant, il demande à la société ou à l'ordre religieux intéressé de s'engager à rembourser les frais.

Il devient de plus en plus manifeste que les missionnaires canadiens et d'autres personnes ont subi les mauvais traitements et l'injustice des autorités de la Chine communiste et qu'ils y sont encore exposés. Ces actes ne sont aucunement motivés et constituent, en réalité, une violation de toutes les règles établies en matière de convention internationale. Le Gouvernement et le ministère des Affaires extérieures, en particulier, ont reçu beaucoup de conseils, tant d'ordre privé que public, sur les moyens à prendre pour faire cesser cette persécution et protéger les citoyens canadiens. On voit tout de suite les difficultés auxquelles se heurte une action qui pourrait être efficace, vu surtout que le Canada ne reconnaît pas le gouvernement communiste de la Chine et doit faire appel aux bons offices diplomatiques d'autres États. Je peux cependant assurer la Chambre que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous acquitter de nos responsabilités en la matière. J'ajouterai, toutefois, que si nos interventions revêtaient la forme que certains ont préconisée, avec les meilleures intentions, nous n'aiderions aucunement les malheureux Canadiens en cause, mais risquerions d'ajouter à leurs difficultés et peut-être aux dangers qui les menacent.

Aide économique aux pays insuffisamment développés

Le 15 décembre, en réponse à une interpellation de M. Coldwell relative à une information parue dans les journaux, selon laquelle le Canada avait rejeté une proposition soumise aux Nations Unies et tendant à la création d'un fonds spécial d'assistance aux pays insuffisamment développés, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a déclaré:

Je n'ai encore reçu aucun rapport à ce sujet de nos délégués à Paris et peut-être devrais-je compléter plus tard l'énoncé que je vais faire. Je sais cependant que cette proposition, ainsi que la décision prise par nos délégués, ne veulent pas dire que ces derniers, ni le Gouvernement d'ailleurs, se désintéressent de la question de l'assistance technique aux pays peu évolués.

Nous avons déjà exprimé, au sein de l'Assemblée, tant en paroles qu'en actes, l'intérêt que nous portons à cette question. La proposition particulière soumise à une commission de l'Assemblée visait cependant la création par les Nations Unies d'un fonds de 500 millions de dollars qui pourrait, suivant la méthode exposée dans la résolution, servir à aider les pays peu évolués.

L'attitude que nous avons prise à cet égard aux Nations Unies s'inspire en général de ce qu'il existe présentement assez de rouages à cette fin si les membres des Nations Unies veulent vraiment tirer parti de ces rouages; qu'il est inutile et, par conséquent, inopportun de créer en ce moment un organisme spécial ayant à sa disposition un montant déterminé, étant donné surtout que les États-Unis qui, normalement, seraient appelés à fournir la plus forte proportion de ces disponibilités ont dit, au cours de la discussion, qu'ils s'opposaient au projet de résolution, qu'ils s'opposaient à la méthode et qu'ils ne pourraient pas participer au fonds.

Dans les circonstances, — et telles sont je crois les circonstances, mais j'attendrai pour le confirmer de recevoir un rapport de Paris, — nous avons décidé de nous opposer à cette résolution. Nous avons cependant donné notre appui à une autre résolution qui aurait manifesté notre détermination de venir en aide aux pays peu évolués. Nous ne voulions pas, toutefois, favoriser la nouvelle méthode prévue par la résolution dont le député a parlé.